

HC CAPD du 7 juin 2019

492 promouvables

74 promotions.

5 promouvables retraits qui confirment leur départ donc sortis du tableau.

Aucun-e promu-e depuis le 9e échelon.



	Promouvables	H	F	Promu-es	%	H	F
PE au 9e échelon	168	33	135	0	0,00 %	0	0
PE au 10e échelon	268	58	210	34	12,7 %	3	31
PE au 11e échelon	56	16	40	40	71,4 %	11	29
TOTAL	492	107	384	74	15 %	14	60

À ce rythme là, il faudra plusieurs années pour parvenir à ce que la carrière des professeurs d'école puisse se dérouler sur au moins deux grades : classe normale et hors classe.

Les « avis » :

Les avis des IEN ne nous ont pas été communiqués.

	Avis IEN – Promouvables			Avis IA – Promouvables			Appréciations des promu-es			
	A c.	S	TS	A c.	S	TS	Exc	S	TS	Exc
PE au 9e échelon				4	71	53	40	0	0	0
PE au 10e échelon				12	97	119	40	0	13	21
PE au 11e échelon				1	18	35	1	6	33	1
TOTAL				17	186	207	81	6	46	22

A c. : A consolider ; S : Satisfaisant ; TS : Très satisfaisant ; Exc : Excellent

Les barèmes :

Tou-tes les collègues promus ont un barème compris entre 150 et 190 sont promu-es.

56 femmes et 18 hommes sont potentiellement promus. (Six collègues ayant un avis « Satisfaisant » sont promus.)

Mais 4 collègues hommes ne sont pas promus en raison de l'équilibre femmes/hommes qu'il faut respecter : 81,18 % soit 60 femmes et 18,82% soit 14 hommes.

Barèmes	Promouvables	Promu-es
210	0	
200	0	
190	1	1
180	3	3
170	40	40
160	14	14
150	53	16

En CAPD, nous avons demandé à ce que les avis « à consolider » soient modifiés au minimum en « satisfaisant ».

Nous avons obtenu que pour les ex-aequo, ce soit l'AGS qui départage. Nous parlons de l'AGS « totale », pas seulement celle du corps des PE.

Du côté de l'avis des IEN, bon nombre de collègues pour ceux qui ont pu en prendre connaissance, sont surpris par ce qui a été indiqué.

Les trois appréciations IEN possibles des avis émis, « très satisfaisant », « satisfaisant » et « à consolider », sont lourdes de sens car elles renvoient à la reconnaissance de l'institution sur l'exercice du métier.

Cette diversité d'avis (basés sur des rapports d'inspection plus ou moins anciens comme sur une connaissance plus ou moins réelle des enseignants) engendre de profonds sentiments d'injustice pour de nombreux collègues. De surcroît ces avis ont un caractère pérenne (ce qui est aberrant !) et figent l'appréciation portée sur les enseignants.

Nous engageons les collègues qui contestent leur avis à faire un courrier à leur IEN et à nous en transmettre une copie.